



HAL
open science

Jehan de Beaujeu, maçon et expert. Un rapport d'expertise du point du Tarn à Albi, 1537

Sandrine Victor

► **To cite this version:**

Sandrine Victor. Jehan de Beaujeu, maçon et expert. Un rapport d'expertise du point du Tarn à Albi, 1537. *Lexicon, Storie e architettura in Sicilie e nel Mediterraneo*, 2017, 24, pp.58-61. hal-03481354

HAL Id: hal-03481354

<https://hal.science/hal-03481354v1>

Submitted on 6 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOMMARIO

Marco Rosario Nobile

Editoriale

Carmen Pérez de los Ríos

La vis de Sagrera en Castelnuovo

Gaia Nuccio

Il progetto di Juvarra per la scala di Palazzo Spadafora a Messina, analisi e ricostruzione digitale

Federico Fazio

Louis Alexandre Dumontier, Luciano Alì e la chiesa di Santa Lucia alla Badia a Siracusa (1771-1784). Nuove acquisizioni documentarie

Giuseppe Di Benedetto

Die Kammer der Erinnerung. Il cimitero di guerra germanico a Motta Sant'Anastasia di Diez Brandi

DOCUMENTI

Emanuela Garofalo

Un labirinto del tardo Quattrocento nel giardino di Giovan Tomaso Moncada

Sandrine Victor

Jehan de Beaujeu, maçon et expert. Un rapport d'expertise du pont du Tarn à Albi, 1537

Simona Silvia

Una stima dei lavori per la costruzione della chiesa nuova nel complesso abbaziale di San Martino delle Scale

Tiziana Abate

«Il me faudra donc aller plus loin, et comme la Sicile n'a point encore été exploitée je crois que ce serait une assez bonne chose». La Sicilia inedita di Alfred e Paul Normand



Edizioni Caracol

LEXICON

**Storie e architettura
in Sicilia e nel Mediterraneo**



LEXICON n. 24 - 2017

€ 15,00

ISSN: 1827-3416
ISBN: 978-88-98546-69-5

 Edizioni Caracol

n. 24 - 2017

LEXICON

Storie e architettura
in Sicilia e nel Mediterraneo

n. 24 / 2017



EdizioniCaracol

Lexicon. Storie e architettura in Sicilia e nel Mediterraneo

Rivista semestrale di Storia dell'Architettura
N. 24/2017

ISSN: 1827-3416
ISBN: 978-88-98546-69-5

Tribunale di Palermo. Autorizzazione n. 21 del 20 luglio 2005

Edizioni Caracol - Palermo

Direttore responsabile:
Marco Rosario Nobile

Consiglio direttivo:
Marco Rosario Nobile (Università degli Studi di Palermo-
Direttore responsabile)
Paola Barbera (Università degli Studi di Catania)
Maria Sofia Di Fede (Università degli Studi di Palermo)
Emanuela Garofalo (Università degli Studi di Palermo)
Stefano Piazza (Università degli Studi di Palermo)
Fulvia Scaduto (Università degli Studi di Palermo)
Domenica Sutera (Università degli Studi di Palermo)

Comitato scientifico:
Beatriz Blasco Esquivias (Universidad Complutense de
Madrid)
Monique Chatenet (Centre André Chastel, Paris)
Claudia Conforti (Università Roma Tor Vergata)
Fernando Marías (Universidad Autónoma de Madrid)
Alina Payne (Harvard University, Cambridge - MA)

Comitato editoriale:
Begoña Alonso Ruiz (Universidad de Cantabria), Isabella
Rachele Balestreri (Politecnico di Milano), Dirk De Meyer
(Ghent University), Joan Domenge I Mesquida (Universitat de
Barcelona), Alexandre Gady (Université de Paris IV-
Sorbonne), Adriano Ghisetti Giavarina (Università Chieti
Pescara), Mercedes Gómez-Ferrer (Universitat de Valencia),
Javier Ibañez Fernández (Universidad de Zaragoza), Elisabetta
Molteni (Università Ca' Foscari Venezia), Erik H. Neil
(Academy Art Museum, Easton, Maryland), Walter Rossa
(Universidade de Coimbra), Sandrine Victor (Université
d'Albi), Arturo Zaragozá Catalán (Generalitat Valenciana, Real
Academia de Bellas Artes San Carlos de Valencia)

Capo redattore:
Domenica Sutera

Redazione:
Armando Antista, Giuseppe Antista, Maria Mercedes Bares,
Sabina Montana, Federica Scibilia

Lexicon. Storie e architettura in Sicilia e nel Mediterraneo è una rivista internazionale avente l'obiettivo di diffondere studi e notizie riguardanti la storia dell'architettura in Sicilia e nel bacino del Mediterraneo. Fondata nel 2005, **Lexicon. Storie e architettura in Sicilia e nel Mediterraneo** ha una cadenza semestrale.

Le proposte devono essere inviate al direttore della rivista, presso il Dipartimento di Architettura, Viale delle Scienze Edificio 8, 90128 Palermo o in alternativa ai seguenti indirizzi di posta elettronica: rosario.nobile@unipa.it e info@edizionicaracol.it.

Gli scritti pervenuti saranno valutati dal consiglio direttivo e dal comitato editoriale che, di volta in volta, sottoporranno i testi ai *referees*, secondo il criterio del *blind peer review*.

La rivista adotta un modello di condotta e un codice etico ispirati a obiettivi di correttezza e professionalità, che trovano riferimento in quanto stabilito dal Committee on Publication Ethics (COPE). Il codice etico e di condotta della rivista è consultabile su <http://www.edizionicaracol.it/wordpress/codice-etico-lexicon/>

I sommari dei numeri precedenti sono consultabili su <http://www.edizionicaracol.it/wordpress/numeri-lexicon/>

Amministrazione:
Caracol snc, Piazza Don Luigi Sturzo, 14 - Palermo

In copertina: *Motta Sant'Anastasia. Cimitero di guerra germanico.*

© 2017: by Edizioni Caracol
Stampa: Photograph srl - Palermo
Per abbonamenti rivolgersi alla casa editrice Caracol ai seguenti recapiti:
e-mail: info@edizionicaracol.it
tel. 091-340011

SOMMARIO

- 5 *Marco Rosario Nobile*
Editoriale
- 7 *Carmen Pérez de los Ríos*
La vis de Sagrera en Castelnuovo
- 19 *Gaia Nuccio*
Il progetto di Juvarra per la scala di Palazzo Spadafora a Messina, analisi e ricostruzione digitale
- 31 *Federico Fazio*
Louis Alexandre Dumontier, Luciano Ali e la chiesa di Santa Lucia alla Badia a Siracusa (1771-1784). Nuove acquisizioni documentarie
- 41 *Giuseppe Di Benedetto*
Die Kammer der Erinnerung. Il cimitero di guerra germanico a Motta Sant'Anastasia di Diez Brandi
- 49 *DOCUMENTI*
- 51 *Emanuela Garofalo*
Un labirinto del tardo Quattrocento nel giardino di Giovan Tomaso Moncada
- 58 *Sandrine Victor*
Jehan de Beaujeu, maçon et expert. Un rapport d'expertise du pont du Tarn à Albi, 1537
- 62 *Simona Silvia*
Una stima dei lavori per la costruzione della chiesa nuova nel complesso abbaziale di San Martino delle Scale
- 67 *Tiziana Abate*
«Il me faudra donc aller plus loin, et comme la Sicile n'a point encore été exploitée je crois que ce serait une assez bonne chose». La Sicilia inedita di Alfred e Paul Normand

JEHAN DE BEAUJEU, MAÇON ET EXPERT. UN RAPPORT D'EXPERTISE DU PONT DU TARN À ALBI, 1537

Sandrine Victor

Maître de conférences, l'Institut National Universitaire Champollion-Albi/Université fédérale-Toulouse

Résumé:

Les Archives Départementales du Tarn, sous la côte 4 EDT DD 31, conservent un dossier sur les travaux effectués sur le pont du Tarn à Albi, appelé aujourd'hui « pont vieux ». En particulier, un rapport d'expertise d'un maçon, Jehan de Beaujeu, daté de 1537, attire l'attention. L'enjeu est ici de savoir si les piles du pont résisteront au courant de la rivière si des moulins sont construits juste derrière elles.

Mots-clés:

Pont, Expertise, Albi.

Dans les années 1035-1042, la décision de bâtir un pont sur le Tarn au niveau d'Albi est prise. Le contexte général est celui d'un Moyen Âge féodal, et celui des mouvements de paix de Dieu. La construction de ce pont répond aux besoins de circulation à l'échelle régionale, mais également à l'échelle locale, en détournant les flux de marchands ou de pèlerins vers le cœur de la petite cité albigeoise. Elle émane aussi du désir de la population albigeoise, soucieuse de se faciliter les déplacements outre-Tarn. La fondation de ce pont est décidée par l'évêque d'Albi, Amiel, par Frotaire, évêque de Nîmes et détenteur d'une partie de l'évêché albigeois, et par le vicomte, le frère de Frotaire, Bernard-Aton, proconsul de Nîmes et prince d'Albi. Amiel est coseigneur d'Albi avec le vicomte Bernard-Aton, dépendant des comtes de Toulouse-Rouergue.

Cette fondation est possible grâce à l'autorisation d'Anselme, abbé de l'abbaye de Saint-Salvi, d'utiliser le trajet du bac pré-existant et les revenus en émanant pour la construction dudit pont, en échange des droits des péages. Le pont a pour vocation ici de remplacer ledit bac. Il bénéficie à l'origine d'une sauvegarde religieuse. En 1194, le vicomte d'Albi entre en possession du péage. Ce droit, à la faveur de la croisade dite des Albigeoise, passe à l'évêque, qui l'abandonne à son tour à la communauté urbaine en 1269. Il est probable que l'évêque cède ses droits du fait des sommes à engager pour la reconstruction du pont à cette date. En effet, c'est à ce moment précis que le pont est rebâti selon le style gothique, en pierre gréseuse, suivant une forme en tiers point. Il a en effet été bâti avant que

la brique ne s'impose en architecture au niveau local. Il est d'une longueur de 151, 44 m. Il présente sept arches en tiers-point, d'ouvertures et de hauteurs inégales, l'épaisseur des piles variant entre 5,60 m et 6,75 m. C'est un ouvrage fortifié. Il possède une tour-porte en son milieu, et se dotera de deux autres à chaque extrémité pour se protéger des Anglais, sévissant dans la région durant la Guerre de Cent ans, selon une configuration assez classique. Cette porte voutée de Saint-Firmin, dite aussi Notre-Dame, car il y était une chapelle de la Vierge, est une sorte d'arc triomphal, qui s'apparente à une tour et couronnée d'une bretèche en charpente et torchis. Elle se dresse sur la 5^e pile à partir de la ville, là où passe la limite de juridiction entre le domaine royal et les territoires de Raimond VII en 1229 et entre les sénéchaussées de Carcassonne et de Toulouse après 1270. Le pont possède également un pont-levis qui est mentionné dans les comptes de l'administration consulaire à partir de 1370 (Archives Départementales du Tarn, désormais ADT, 4 EDT CC 152, fol. 110 r^o). Le contexte de la guerre de Cent ans est à nouveau largement explicatif du fait : il faut pouvoir isoler ce pont des rives et ainsi protéger la ville.

L'entretien de ce pont coûte cher. Retenons pour l'époque médiévale les travaux consignés le 5 juillet 1368 par exemple (ADT, 4 EDT CC 151, fol. 68 r^o) où la chaussée du pont est refaite (ADT, 4 EDT CC 151, fol. 109 v^o). Mais c'est surtout à partir de 1397 que d'importants travaux sont effectués. En effet, les diverses crues, et le courant de la rivière, ont fragilisé la pile du pont, qui se retrouve engravé. Il faut construire un ba-

tardeau pour éliminer le sable au pied de la pile (ADT, 4 EDT CC 160, fol. 67 v°). Plus tard, en 1404, des travaux sont faits sur la pile portant la croix de fer du Tarn, et sur une arche jointe à cette dernière (ADT, 4 EDT CC 162, fol. 53 v°). L'intérêt de cet épisode est que nous avons trace pour la première fois d'experts, appelés pour évaluer l'état du lit de la rivière. C'est le charpentier Frances de Favars qui est choisi. À partir de 1408, une nouvelle série de réparations est effectuée. La même année, les consuls de la ville accorent aux habitants le droit de construire des maisons sur le pont (ADT, 4 EDT BB 18, fol. 46 r). Il faut donc consolider les arches, ce qui sera fait par Arnaut Albaroque, charpentier et tailleur de pierre. D'ailleurs, bâtir sur le pont est aussi un moyen de bloquer l'ennemi qui aura plus de mal à se frayer un chemin entre les portes et les maisons. En 1409, une autre campagne de consolidation est confiée à Thomas Hubert, tailleur de pierre et maçon de Lautrec. Les travaux se font en général entre juin et septembre, à l'époque des basses-eaux. Les travaux d'entretien, de réfections et de consolidation se succèdent ainsi, à intervalles réguliers, durant tout le XV^e siècle. Néanmoins, ce pont s'est révélé suffisamment robuste, peut-être du fait de son système de voûtes évidées qui allège la charge morte, pour résister aux crues les plus brutales.

Les piles de ce pont présentent en amont un avant bec triangulaire qui fait face au courant, s'élevant au niveau de la chaussée, tandis que vers l'aval les arrière-becs forment un talon rectangulaire, avec des saillies peu fortes et irrégulières, qui entraîne le ravinement des piles par les remous. Or, en dessous de ce pont, depuis au moins le XIV^e siècle, ils existent des moulins. En 1537, il y eut un procès entre l'évêque et la ville, à propos du nouveau moulin que le prélat faisait construire près du pont. Des moulins de sa propriété y existaient avant la guerre -ils furent largement détruits par elle- mais ils étaient plus haut sur la rive. Les consuls d'Albi ont prétendu que le

voisinage du moulin si près du pont lui serait nuisible, justement à cause des remous. Jehan de Beaujeu est ainsi convoqué à titre d'expert pour trancher la question. C'est son rapport qui est soumis au lecteur en pièce annexe. Malgré son avis, qui préconise de construire le moulin « auprès de Lescure », le nouveau moulin sera construit près du pont. Cependant, le jugement qui sera prononcé émet la réserve que si dommage est fait à cet ouvrage à cause du voisinage du moulin, c'est à l'évêque de prendre en charge les frais de réparation. C'est ce qui arrivât en 1543 et conduisit à un nouveau procès.

Notes bibliographiques

Les normes retenues pour la transcription du document sont celles en vigueur à l'École des Chartes et disponibles à l'adresse suivante: Theleme, en ligne, consultées le 6 juin 2017: http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

Pour une mise en contexte bibliographique et un approfondissement ponctuel sur la ville d'Albi au Moyen Âge, et sur l'histoire de la construction du « pont vieux », voir: C. COMPAYRE, *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien Diocèse de Lavaur*, Albi 1841; E. JOLIBOIS, *Albi au Moyen Âge. Sur l'histoire économique de cette ville*, Albi 1871; J. DELMAS, *Étude sur les instruments et les machines ayant servi à la réfection du pont du Tarn à Albi, en 1404*, Toulouse 1971, pp. 425-436; J.-L. BIGET, *Le pont vieux d'Albi*, in «Revue du Tarn», 91, 1978, pp. 495-503; E. JOLIBOIS, *Le pont vieux d'Albi*, in «Revue du Tarn», 15, mars 1878, p. 195-201; J. LE GOFF, *La construction du pont d'Albi*, in «Histoire de la France urbaine», 2, 1980; J. MESQUI, *Le pont avant le temps des ingénieurs*, Paris 1986; J.-L. BIGET, *Le pont vieux d'Albi*, in *À dos d'âne et toujours dans le bon sens. Ponts et viaducs du Tarn*, Albi 1994, pp. 15-26; *Histoire d'Albi*, J.-L. Biget dir., Toulouse 2000; H. DEBAX, *L'aristocratie méridionale autour de 1100*, in «Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa», 2005, pp. 7-20; J.-L. BIGET, *La construction du pont d'Albi vers 1035, Acte de Fondation*, in *Le pont vieux, axe de l'histoire d'Albi*, Albi s.d.

Document

Un rapport d'expertise de maçon, Albi, 1435. Archives Départementales du Tarn, 4 EDT DD 31

/c. 1 r./

D'Albi le VIII^e de Juillet 1537

/c. 2 r./

+ Jhesus Maria

Après avoir ben palpé et visité le lieu et situation des moulins noeufs que Reverend père en Dieu monseigneur l'évesque de Cisteron fait construire et édifier auprès du pont de Tarn pour et au nom du Royaume seigneur monseigneur d'Albi. Et après avoir ouy la question qui s'est mené entre messieurs les habitants d'Albi et maistre Robert [*blanc*] et maistre Berengon de la Voulte edificateurs dudit moulin. Je, Jehan de Beaujeu maçon com[m]e expert et juré de la ville d'Albi ay esté requis et quasi contraint per les habitants dicelle d'en dire mon advis. Et ay esté interrogué sur plusieurs articles mais je n'ay point voulu respondre que sur l'ung qui est cestuy.

Assavoir moy sy le pont de la ville qui est sur la riviere de Tarn patira ou souffrira aulcun detrimet à cause que ledit moulin est situé sy pres dudit pont, et pour ce que cestuy article touche en l'art de masonnerie, j'ay respondu ce qui senssuit.

Nous trouvons par experience que entre tous les edifices de maçonnerie il n'en est nul plus difficile à fond[...] ne ou il faille plus curieuse diligence a l'entretenir que les piles d'ung pont sur Riviere courante. Et avec cella encores qu'il soit bien fondé, bien basti et de tres bon[n]e matiere si n'y a il point de edifice qui viegne plus tost a ruyne. Et cecy se entend quant lesdites piles sont en riviere fort courante et impetueuse car cel[l]es qui son[t] en eaue dormante ne sont pas en si grand dangier. Et si lesdites piles ont esté difficiles a fonder la premiere fois, encores le sont-elles plus la seconde fois quant (apres leur ruyne) on les veult rehediffier. Et sy y a un point la bien souvent le mal sera s'y caché qu'il ne sera aperceu de longtemps et jusques qu'il n'y aura plus remede que bien mechant et à grand peine.

/c. 2 v./

Et que tout cecy soit vray l'on voit a l'oeill que il y a plus de pontz ruynés que de entiers et pource ceulx qui les ont sains et entiers doivuent [*sic*] estre bien curieux à les entretenir et conserver. Et tant ainssy com[m]e en un corps malade l'on n'y doit toucher sans le conseil d'ung bon medecin. Semblablement et tout ainssy alentour des pilles d'ung pont, l'on ne doit rien at[t]enter sans le conseil d'ung bon mason ou deux ou trois. Lesquelx y doivuent [*sic*] bien avoir pencé devant que se déterminer car pour la ruyne d'ung pont vient aulcunes fois la ruyne d'une République ou du tout ou en partie.

Tout cecy ay-je dit pource que depuis XVIII ou XX ans en sa ay plusieurs fois veu et regardé le grand bien des provisions qui vien[n]ent en la ville d'Albi par des[s]us ledit pont de Tarn. Et pource en considerant le gros dom[m]age que ce seroit sy le dit pont venoit en ruyne. Me suis mis à pancer [*sic*] ja pieça [*sic*] les imperfections dudit pont, et affin que les habitantz soient plus diligentz en la conservation diceluy, les ay voulus mettre en mémoire per manière de avertissement ; en d'autre part les maistres tant de moulins que aultres ne sauroient bien juger du périll ou sureté dudit pont sans savoir lesdites inperfections, et ne diray pour le present que les principales touchant les piles.

La premiere imperfection est que les piles dudit pont ont esté faictes et construites de petites pierres et en aulcuns liens sont entrelardées de tuille qui monstre bien la faulte et penurie qu'ilz avoient de bonnes matieres. Ceste imperfection est grande à cause qu'elles [*sic*] ne lyent [*sic*] point l'une avec l'autre et pource on les lye avec du fer, ce que ne seroit pas necessaire sy /fol. 3 r./ les pierres estoient grandes en longueur et en largeur. Et encore pis car puisque les pierres de dehors sont petites encores [*sic*] le sont plus celles du dedans car la coustume est et a esté tousjours de mettre les plus grandes dehors.

L'autre imperfection est que lesdites piles n'ont point d'esperon ou de pointe par derriere comme elles l'ont par devant qui est grand imperfection car ainsi comme la pointe devant fend l'eaue petit à petit en II partz semblablement la pointe de darriere fend l'eaue peu à peu et pour ainsi l'eaue n'a point occasion de tourner car com[m]e l'on voit le dit tornement d'eaue cavé tensions derriere [*sic*] ladite pile. Et d'autre part quant vient grosse inondation d'eau et ledit pont n'est jamais sy seur com[m]e s'il avoit pointe derriere.

L'autre imperfection qui est la pire est que encores que le fondement sur quoy sont fondees lesdites piles soit au[s]sy bon que j'en ays point veu. Toutes fois, sy sont elles mal fondees car el[l]es ne sont pas dedans ledit fondement ou cap ains sont assises superficiel[l]ement pardes[s]us ledit cap : et cette erreur n'est pas petite ains est sy grande que ce sera cause de la ruine dudit pont à l'advenir. Et pour ce quant nous faisons le fondement de quelque gros edifice encores que soit en terre seiche, jamais ne nous arrestons à la premiere bonne terre que trouvons, ains entrons dedans la terre elementaire II ou III palms pour le moins ; mais le fondement d'une pile doit estre c[h]erché encores plus profond sy la terre le peut souffrir car comme nous voyons par expérience l'eaue cave et rongé plus à l'entour d'une pile que non pas aultre part. Et fault noter que en tout ce qu'est dit de[s]sus ay parlé comme maçon et non pas comme faiseur de moulins. /fol 3 v./ Il me semble que après avoir entendues les raysons et imperfections des[s]us dit

ung chescun pourra mieux juger sy le moulin que l'on fait sy pres du pont y portera dommage ou non. Je say bien que les ungs diront qu'il ya du perill, les aultres diront que non : lesquelx croirons-nous. Il me semble que l'on se doit tenir à la plus seure partie *quia in dubiis tutior via est eligenda* : Aulcun diront qu'il n'y a point de perill car les piles ne sont faites que pour estre dans l'eaue. Et puis qu'elles sont dediees à cela que c'est folie de les vouloir garder comme reliques sans que l'eaue les touche. À cela je respons : qu'il n'est point question de l'eaue sinon que la fureur dicelle, laquelle se po[u]voit bien eviter en faisant ledit moulin plus hault. Oultre plus, il me semble que sy l'on eut hediffié [sic] le moulin neufs aupres du moulin vieill, l'on eut excuse de grosses despences tant a monseigneur d'Alby comme à la ville. Car pour la crainte du pont, il fault faire reparation pour resister a l'inconvenient qui en peult advenir specialement a la seconde pille. Apres, il fault faire une longue paixiere depuis la grande paixiere jusques audit moulin neufs qui coustera beaucoup. Toutes lesquelles choses cousteront à mon avis plus de mille ou XIIIC [1200] francs sans le perill du pont qui tousjours demerra en suspicion quoy que l'on face. Et tout cela se po[u]voit bien excuser en faisant ledit moulin neufs plus pres du vieill. Et sy l'on vouloit dire que l'on a mis le molin neuf loing du vieill affin que le vieill peut mouldre et proffiter, tandis que le neufs se fera, je dis que aus[s]y bien eut il moulu et profité quant le neufs fus testé prêt du vieill. Et sy aulcun quelqu'il soit vouloit dire tautalement [sic] que ledit pont n'a point de perill sans en baller aultre rayson, cela voudroit dire que les estoupes sont seures aupres du feu : et à la verité il n'y a homme qui en seut bien determiner sans estre adverti des imperffections dessus dites qui sont telles que ledit pont ne peult durer longuement sans estre so[u]vent et diligement reparé, encores qu'il n'y eust point de moulin aupres, et mal sur mal n'est pas santé.

/fol. 4 r./ Les maistres qui font ledit moulin disent que l'eaue de Tarn passera par toutes les arches et deschargera les piles du meilleur. Je tro[u]ve cela fort bon, mais je respon[d]s que aussy bien y eut, elle passe et à moins de perill : quant l'on eut fait ledit mo[u]lin plus en arriere du pont, et comment qu'il soit, il ne passera pas grand eaue en la premiere arche pres de la vil[l]e.

Apres lesdits maistres disent que à cause que ledit mo[u]lin est sy pres du pont, l'eau qui en sortira n'aura pas tant de force pour nuyre, que se elle venoit de loing. Quant à moy, je ne puis croire ce point là, car l'eaue qui sort des vacantz est plus impetueuse de pres que de loing comme l'experience le monstre. Alors ils m'ont repondu que les vacantz ne seont ouver[t]s que bien peu souvent. Je dis que cela ne se peult faire veu que dedans lesdits vacantz ils veulent faire molins drapiers et tornaillez. Et pour toute conclusion, sy ainssy est qu'il faille parachever ledit moulin là où il a esté comenssé je dis que lon doit faire II choses pour conserver le pont. La premiere, que l'on ne doit point faire moulins drapiers ne aultres dedans les vacantz car encores que la fureur de l'eaue soit quelques peu retardee à cause des rouets desdits molins, touteffois si fault il (si on s'en veult ayder) qu'elle tire quasy toujours[s]. La II, que pour resister à la continue fureur de l'eaue affin qu'el[l]e ne face [sic] dommage au pont, l'on doit avoir l'advis de plusieurs[s] maistres affin que la chose se fasse le mieulx que faire se pourra pour la conservation du pont. Et principalement l'on doit garder la II^e pile car ycelle souffrira plus grand travail que non pas celle qui est plus pres de la ville. Mais pour le plus seur, j'aymerois mieulx que le moulin et la paixiere fussent aupres de Lescure [Lescure d'Albigeois].